



**Finances - Economie – Marchés publics
et travaux**

**OBJET : Contrat de Ville 2024-2030 - Convention Pluriannuelle projet de requalification urbaine
du quartier de la Ville aux Roses à Châteaubriant**

EXPOSE

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval est signataire, conformément à la loi, d'un contrat de ville, au titre du quartier prioritaire de la Ville aux Roses, à Châteaubriant depuis 2014 et renouvelé en 2024 jusqu'en 2030.

La Chambre Régionale des Comptes lors de son rapport d'observations définitives a rappelé que « les EPCI à fiscalité professionnelle unique ayant signé un contrat de ville sont tenus d'instituer un pacte financier et fiscal. À défaut d'adoption de ce pacte dans un délai d'un an suivant l'entrée en vigueur du contrat de ville, l'EPCI concerné doit mettre en place une dotation de solidarité communautaire (DSC) au bénéfice des communes incluses dans le périmètre du contrat.

En l'absence d'adoption d'un pacte financier et fiscal, il appartenait à la communauté de communes d'instituer une dotation de solidarité communautaire au bénéfice de la commune de Châteaubriant, obligation à laquelle l'EPCI n'a pas satisfait. »

Pour la seule période 2020-2025, le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire qui aurait dû être versée à la ville de Châteaubriant, au titre du quartier prioritaire, s'élève à 1 137 K€.

Regroupant 1 325 habitants, le quartier prioritaire de la Ville aux Roses accueille le Centre Socio Culturel Intercommunal, le multi accueil du P'tit Castel, la France Services ainsi que le Collège de la Ville aux Roses.

La communauté de communes, par délibération du 15 avril 2021, avait conventionné avec Habitat 44 afin de participer au financement de la réhabilitation thermique de 244 logements à hauteur de 480 000 €, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Dans le prolongement de ce travail de réhabilitation des logements, la Ville de Châteaubriant est engagée dans un important travail de requalification des espaces publics, se traduisant notamment par la réorganisation de la circulation afin de conforter le développement des mobilités de douces et les circulations piétonnes. Le montant total de ces travaux s'élèvera à 2 081 818 € HT.

Pour répondre aux observations de la CRC, il vous est proposé dans le cadre de sa compétence politique de la ville que la Communauté de Communes, comme elle l'a fait dans le cadre du PLH, participe à la requalification de l'espace public par une dotation de solidarité communautaire de 125 000 € au titre de l'exercice 2026 et 125 000 € au titre de l'exercice 2027.

Une convention pluriannuelle est proposée en annexe pour formaliser la participation intercommunale à ce projet.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances – Economie – Marchés publics et travaux » réunie le 10 juin dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la convention pluriannuelle de versement d'une participation financière de 250 000 € à la Ville de Châteaubriant relatif au projet de requalification urbaine engagée par la Ville de Châteaubriant dans le quartier de la Ville aux Roses ;
- de déléguer au Bureau le soin d'adopter tout avenant à cette convention ;
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 30 juin 2026

La secrétaire de séance

Mélaine CHESNOT

Le Président

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20260701-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-07-2026

Publication le : 01-07-2026

Conseil Communautaire du :



Le Président,

Alain HUNAUT

**CONVENTION
RELATIVE A L'OCTROI D'UNE
PARTICIPATION FINANCIERE**

ENTRE :

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval représentée par, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil communautaire du 30 juin 2026,

ET :

La commune de Châteaubriant, représentée par, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil municipal en date du,

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet fixer les modalités de versements de la participation de la communauté de communes aux requalifications de l'espace public engagées par la Ville de Châteaubriant dans le quartier prioritaire de la Ville aux Roses.

Article 3 : Montant de la participation attribuée par la communauté de communes

La communauté de communes versera une participation de 125 000 € au titre de l'exercice 2026 et 2027.

Article 4 : Modalités de versement de la participation par la communauté de communes

La communauté de communes procédera au versement des sommes dues en application de la délibération adoptée en conseil communautaire du 30 juin 2026.

Article 6 : Durée

La présente convention prendra effet à compter de la signature par les parties et s'achèvera au versement de la dotation objet de la convention.

Fait en 2 exemplaires

À

le

Pour la Communauté de Communes
Châteaubriant-Derval

AR-Préfecture

044-200072726-20260701-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-07-2026

Publication le : 01-07-2026



Le Président,

Alain HUNAULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-sept heures trente, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le vingt-trois juin deux mille vingt-six et sous la Présidence de M. Alain HUNAUT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X		X	P	Mme Julie COTTINEAU
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Elisabeth RICHET	X				
	M. Jean-Louis ARQUIER	X				
	Mme Julie COTTINEAU	X				
	M. Maxime HUPEL	X				
	Mme Anne LEGRAIS-OZBERK	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	Mme Anaïck GOUJON	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Pierre-Louis DOUART			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
	Mme Stéphanie DRUART	X				
FERCE	Mme Marie-Amélie THOMEROT	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Yoan VETU	X				
ISSÉ	M. Jean-Marc LALLOUÉ			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN

JUIGNE DES MOUTIERS	M. Christian RATTAZI	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Valérie CARTERON	X				
MARSAC SUR DON	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
	M. Dominique POUPARD	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	M. Samuel PLOTEAU			X	P	Mme Sylvie VANRENTERGHEM
	Mme Sylvie VANRENTERGHEM	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Marie-Josèphe LEMAITRE	X				
MOUAIS	M. Yvan MENAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Edith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Jean-Pierre DESFOSSES			X	P	M. Olivier POIRIER
ROUGE	Mme Jeannette BOISSEAU	X				
	M. Olivier PARIS	X				
	M. Michaël VERDIER	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Michel GAUVIN	X				
	Mme Anne FAUCHEUX	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Anthony DEVALET	X				
	Mme Karine LEROUX	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Hubert POTIER	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE			X	P	M. Hubert POTIER
SOULVACHE	Mme Sandra HERSANT	X				
VILLEPOT	Mme Mélaine CHESNOT	X				

Secrétaire de Séance : Mme Mélaine CHESNOT

M. Michaël VERDIER est arrivé à 17 h 51 lors de la lecture de la délibération n°2026-038 relative aux Comptes Financiers Uniques (tous budgets, principal et annexes, en M57 et M4).

Mme Jacqueline BOMBRAÏ a quitté la séance à 17 h 56 lors de la lecture de la délibération n°2026-038 relative aux Comptes Financiers Uniques (tous budgets, principal et annexes, en M57 et M4).

AR-Préfecture

044-200072726-20260701-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-07-2026

Publication le : 01-07-2026



Le Président,

Alain HUNAULT